



AG D'INDECOSA-CGT

Du 5 au 9 octobre, aura lieu l'assemblée générale de l'association, à Kayserberg, dans le Haut-Rhin. Malgré la crise sanitaire, toutes les conditions de distanciation physique sont prises par le centre pour permettre la tenue de cet événement.

L'agriculture urbaine s'implante durablement au sein des villes. Petit à petit, elle trouve sa place, s'immiscant dans des lieux improbables. Elle suscite de l'intérêt et est à l'origine d'innovations, elle excite les appétits et, au final, répond à de réels besoins. Mais dans notre société en mutation, l'activité pose aussi la question plus large de la relation entre la ville et l'agriculture, entre les consommateurs et les producteurs.

**AGRICULTURE URBAINE,
EFFET DE MODE,
OU REELLE UTILITE ?**

RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME : il est impératif de reconstruire sans plomb !

Suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'INDECOSA-CGT a adhéré au « collectif plomb » animé principalement par l'UD CGT de Paris et deux associations de santé environnementale (association des familles victimes du saturnisme et association Henri Pézerat).

C'est, notamment, sous la pression de ce collectif que l'Inspection du travail du 4^e arrondissement de Paris a fait stopper le chantier de reconstruction, durant plusieurs semaines, pour non-respect des mesures de protection applicables aux salariés impliqués compte tenu des risques liés à la contamination au plomb de la cathédrale (le saturnisme, maladie de l'empoisonnement au plomb, fait partie des premières maladies professionnelles reconnues dès 1919).

Ce dossier de santé environnementale dépasse de loin le sort des salariés du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris. La toiture et la flèche de l'édifice, parties en fumée dans la nuit du 15 avril 2019, contenaient 460 tonnes de plomb, substance très toxique, même à faible dose, particulièrement pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Un double risque dans l'usage du plomb

Une récente étude, publiée en juillet 2020 par l'université Columbia (New-York), indique que « *La population résidant dans un rayon d'un kilomètre et sous le panache de l'incendie a probablement été très considérablement plus exposée aux retombées de plomb, bien que pendant une courte durée, que ne l'indiquaient les mesures effectuées par les autorités locales* ».

Le « collectif plomb » doit se réunir début septembre et son ordre du jour portera, notamment, sur les choix arrêtés par le président de la République, suite à l'avis consultatif rendu par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Ces choix préconisent une reconstruction à l'identique de la cathédrale jusque dans l'emploi des mêmes matériaux.

Or, remplacer 460 tonnes de plomb sur la cathédrale représente un double risque. Un risque incendie tout d'abord. Le plomb a la particularité de fondre à 327 degrés. C'est pourquoi il a été abandonné dans la reconstruction de la toiture de plusieurs cathédrales incendiées (Chartres, Strasbourg, Metz) au profit du cuivre (qui fond à 1 035 degrés). Un risque évident de santé publique ensuite en cas de nouvel incendie de la cathédrale – que l'on ne peut exclure a priori malheureusement – qui provoquerait inévitablement une nouvelle



L'incendie du 15 avril 2019 a impacté la santé de la population résidant dans un rayon d'un kilomètre, exposée aux retombées de plomb.

D.R.

contamination de la population dans l'espace parisien et sur une partie de l'Île-de-France.

Il appartiendra au « collectif plomb » de prendre position.

L'INDECOSA-CGT, particulièrement investie sur les questions de santé publique, penchera prioritairement vers toute solution technique permettant de se dispenser de l'utilisation de 460 tonnes de plomb.

Une solution déjà qualifiée d'absurde et de dangereuse par le conseil de la ville de Paris qui a appelé la maire de Paris, Anne Hidalgo, à saisir par courrier le président de la République afin de lui demander de renoncer à tout usage du plomb dans cette opération de reconstruction.

Loïc Daguzan

LOGEMENT ■ APL

En 2017, la baisse de 5 € des APL et la diminution de 60 € de celles versées aux locataires de HLM ont permis au gouvernement de récupérer 1,3 milliard d'€. Avec la réforme de 2020, 600 000 locataires verront leur APL disparaître et 1,2 million auront des prestations à la baisse.

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'aide au logement devait être calculée avec les revenus les plus récents et actualisée tous les 3 mois pour tenir compte de l'évolution de la situation des allocataires.

Désormais, c'est le montant des revenus des 12 derniers mois qui sert au calcul de l'aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes. Cette réforme a d'abord été repoussée au 1^{er} avril 2020, pour des "raisons techniques". Elle entrera finalement en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

APRÈS LA PANDÉMIE, LES MASQUES TOMBENT !



L'épidémie du coronavirus, qui a paralysé la planète pendant plusieurs mois, avec des signes inquiétants de résurgences dans plusieurs régions, a donné une « nouvelle jeunesse » au plastique ! Sauveur de nos vies !

Le plastique c'est fantastique !

Hélas l'écologie est mise à mal, avec la production de nombreux objets jetables, tels les gants, les masques à usage unique. Au-delà de l'accumulation de déchets sur le sol, nous pouvons nous interroger sur le devenir de nos océans !

Chaque année 8 millions de tonnes de plastique sont rejetées en mer. D'ici 2030, la production pourrait augmenter de 41% et la quantité dans l'océan pourrait doubler !

Bien sûr, la responsabilité en revient à notre production industrielle et à nos modes de consommation. Hélas, la crise sanitaire ne fait qu'accroître cette tendance. Valorisons et utilisons les masques en tissus aux normes, lavables, produits par nos usines textiles. Essayons de respecter notre environnement en ne multipliant pas les emballages, utilisons le savon et l'eau, autant que possible et qui restent un moyen écologique de protection contre le virus.

Le masque est obligatoire autant dans les commerces que dans de nombreux lieux publics, dans les collèges, les lycées, les entreprises, celui-ci doit être gratuit. Le risque de marginalisation d'une partie de la société est grand, déjà très atteint par le chômage, par la pauvreté. L'achat du masque est une dépense supplémentaire très lourde pour des foyers déjà surendettés.

Ce virus, la COVID 19, s'attaque violemment à notre santé, les personnes atteintes connaissent de nombreuses séquelles, Indecosa-Cgt a demandé une exonération du ticket modérateur pour cette maladie et ses conséquences à terme. En octobre, se tient notre assemblée générale, au cours de laquelle nous débattons de nos revendications de consommateurs / usagers au cœur de notre vie quotidienne dans les territoires, tout en tenant compte de notre place dans l'Union européenne.

Martine Sellier, présidente

ESSENTIEL	P.2
Reconstruction de Notre-Dame : il est impératif de reconstruire sans plomb !	
INTERNATIONAL	P.4
Manifeste européen : Le manifeste s'enrichit durablement	
NATIONAL	P.5-6
INDECOSA-CGT : Une AG Résolution tournée vers l'avenir	
Frais bancaires abusifs : il faut impérativement légiférer !	
TERRITOIRES	P.7
Calvados – Baclesse : parkings payants, c'est scandaleux	
DOSSIER	P.8-12
Agriculture urbaine, effet de mode ou réelle utilité ?	
FICHE PRATIQUE	P.13
Action de groupe : Quels domaines sont concernés ? Comment procéder ?	
CULTURE	P.14-15
À LIRE : En immersion, enquête sur une société confinée	
À LIRE : La fabrique du consommateur, une histoire de la société marchande	
À LIRE : Les algues vertes, l'histoire interdite	

AGENDA

Septembre

- 2-3** CA national à Montreuil
- 16** Bureau national
- 21-23** Formation santé à Courcelle
- 22** Journées européennes du patrimoine,
Thème "patrimoine et éducation"
- 22-24** Congrès USH, reporté en 2021,
en raison des risques liés à la pandémie

Octobre

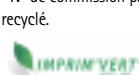
- 5** Journée mondiale de l'habitat
- 5-9** Assemblée générale statutaire,
Kaysersberg
- 16** Journée mondiale de
l'alimentation

Octobre 2020

75 ans de la Sécurité Sociale



Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain •
Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte
• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par
Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros
par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :
0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



MANIFESTE EUROPÉEN

LE MANIFESTE S'ENRICHIT DURABLEMENT

Depuis maintenant un an, nous avons renforcé notre action européenne au sein de l'ECU. Plusieurs projets en sont nés : un dossier sur les phtalates avec notre partenaire lituanien Saugok Save, une formation européenne sur les maladies cardiovasculaires avec Cittadinanzattiva (Italie) ou encore une enquête européenne sur les bio emballages avec Movimento Consumatori (Italie). Ce ne sont pas les actions qui manquent, d'autant que nous en tirons des initiatives comme la mise en place d'une formation sur trois jours, ou la rédaction de documents décrivant nos actions et nos objectifs.

La dimension européenne de tels projets a ceci de particulier qu'elle implique de nombreuses approches différentes, des cultures diverses. A chaque fois, nous devons pouvoir répondre à ces cultures à travers nos propres approches, nos valeurs, nos objectifs. S'il est évident qu'il convient de s'adapter sur certaines façons d'œuvrer, il n'est pour autant pas question de porter autre chose que ce que nous sommes, à travers nos valeurs.

Au fil des projets, la nécessité de construire un document reprenant ces valeurs clés sur divers sujets, précisant ce que nous cherchons à construire en intégrant la dimension européenne, s'est imposée à nous. C'est désormais en bonne voie d'être réalisé à travers le Manifeste Européen d'INDECOSA-CGT.

Dès le mois de Mai, nous avons contacté de nombreux membres de notre association sur divers thèmes, leur demandant de nous fournir une base de réflexion sur ce que nous portons à l'échelle européenne sur ces thèmes. Chaque réalisation a ensuite été présentée à un panel de militants engagés sur ces questions, lorsque cela en a été possible. Un document reprenant l'ensemble de ces contributions est actuellement en cours de finalisation.

De nombreux thèmes abordés

Douze thèmes ont pu être abordés : transports, logement, eau, banque / assurances / surendettement, aménagement du territoire, publicité, santé, alimentation, économie

Loin d'être un simple inventaire inerte, le Manifeste a la volonté d'évoluer, de se mettre à jour régulièrement, de guider nos actions et parfois de les confronter à la réalité des faits.



circulaire, pouvoir d'achat, rénovation urbaine, fiscalité. Quatre autres restent ouverts, dans l'attente qu'une ou plusieurs personnes de notre association en prennent le chantier : énergie, culture, numérique, téléphonie.

Loin d'être un simple inventaire inerte, le Manifeste a la volonté d'évoluer, de se mettre à jour régulièrement, de guider nos actions et parfois de les confronter à la réalité des faits, non pour engendrer des renoncements ou s'accommoder de certains écarts, mais pour affiner nos stratégies et corriger nos positionnements lorsqu'ils nous emmènent vers ce que nous ne sommes pas. Le Manifeste est un outil vivant, non une loi gravée dans le marbre. Pour qu'il puisse jouer son rôle, nous devons être capables de le porter en toute sincérité, en toute connaissance de cause. En cela comme en de nombreuses choses, l'émancipation reste notre objectif principal.

Une version présentée à Kaisersberg

C'est pourquoi une première version du Manifeste sera présentée à l'Assemblée générale de Kaisersberg, pour être validée et / ou amendée, puis diffusée largement au sein de nos associations locales. Notre volonté, pour faire vivre ce document, sera donc non seulement de veiller à ce qu'il conserve son caractère évolutif, mais également à ce qu'il puisse être découvert et approprié par les militants à travers nos formations.

Rapidement, nous réfléchirons à fusionner le Cahier de la Consommation, qui reprend nos revendications à l'échelle nationale, avec le Manifeste Européen. A l'issue de ce vaste chantier, le document qui en résultera présentera alors l'ensemble de nos revendications, thème par thème, aussi bien à l'échelon national qu'à celui de l'Europe.

François Bilem

INDECOSA-CGT :

UNE AG RÉSOLEMENT TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'association INDÉCOSA-CGT tient son assemblée générale du 5 au 9 octobre 2020 au centre du CCAS d'EDF à Kayersberg dans le Haut-Rhin. Malgré la crise sanitaire, le confinement, chaque association départementale s'est réunie pour désigner ses participants. Toutes les conditions de distanciation physique sont prises par le centre pour permettre la tenue de cet événement.

Ce sera l'occasion pour la centaine de participants représentant plus de 45 associations, de faire le bilan des trois dernières années. Sans dévoiler le rapport d'activité, nous pouvons déjà affirmer que celui-ci est positif avec en tête de chapitre, l'obtention de la reconnaissance spécifique qui place notre association parmi les 5 premières associations de consommateurs en France. Un bilan qui rassemble nos deux axes : Le premier, notre présence et notre force en département avec au compteur 71 associations qui fonctionnent, le deuxième, notre présence sur la scène nationale avec ces dernières années un colloque annuel qui marque les esprits et pose nos revendications. Rapidement, dès le deuxième jour, l'assemblée sera résolument tournée vers l'avenir avec quatre ateliers qui résumant bien les enjeux futurs :

Atelier 1. Santé et accompagnement à l'autonomie. Les représentants Indécosa dans les commissions de défense des usagers.

Atelier 2. Cadre de vie et proximité. Habitat et logement, la place des transports, restriction d'accès aux banques et services publics. Action des administrateurs logement.

Atelier 3. Accès à la citoyenneté. La place de la culture, de l'éducation. Dans quel environnement ? Économie circulaire, développement durable, quelle planète pour vivre bien demain ?

Atelier 4. Economie et consommation. Pouvoir d'achat, alimentation. Circuits courts, nouveaux besoins et proximité, déclin des hypermarchés.

Les 50 000 contacts avec les consommateurs et les 10 000 dossiers litiges défendus chaque année, seront, à n'en pas douter, la matière vivante de ces ateliers. La crise sanitaire va-t-elle remettre en cause les fermetures des services publics, la malbouffe et le tout numérique qui laisse de nombreux citoyens sur le bas-côté ? A nous d'agir. Chaque secrétaire national, animateur d'un atelier travaille à ce que ces ateliers soient porteurs d'actions en territoire.

Association de défense des consommateurs implantée en France, Indécosa-Cgt s'investit au niveau européen avec l'ECU, european consumers union. L'assemblée générale est appelée à adopter pour la première fois son manifeste européen. Il est porteur de nombreuses propositions pour



L'obtention de la reconnaissance spécifique place notre association parmi les 5 premières associations de consommateurs en France

amener l'Europe et les institutions européennes à plus de prise en compte du consommateur, et véritable base d'une autre société où le citoyen-consommateur prime sur les intérêts financiers de quelques-uns.

L'assemblée se terminera par l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'une nouvelle présidence. Ce sera aussi l'occasion de saluer le départ de la présidente Martine Sellier qui a permis en six ans de mandat que l'association fête avec fierté ses 40 ans. Elle l'aura marqué de son empreinte, en insistant notamment sur la nécessité du travail collectif qui permet aujourd'hui de penser l'avenir sereinement.

Christian Khalifa, secrétaire national

FRAIS BANCAIRES ABUSIFS : IL FAUT IMPÉRATIVEMENT LÉGIFÉRER !

Le gouvernement vient de publier, fin juillet, un nouveau décret sur les frais d'incidents bancaires.



D.R.

Ce nouveau décret apporte de très légères améliorations au dispositif insuffisant et inadapté de plafonnement des frais d'incidents pour les clients fragiles (60 millions de consommateurs a révélé récemment que 78% des personnes surendettées ne bénéficiaient d'aucun plafonnement de leurs frais bancaires et cela en contradiction complète avec les engagements pris par les banques...).

Ce décret, ou plutôt ce nouvel écran de fumée, a été mis au point par le gouvernement en concertation étroite avec les banques dans un seul but : éviter à tout prix que le parlement ne vienne à légiférer sur cette question (en 2018, 60 Millions de consommateurs et l'UNAF ont calculé que ces frais punitifs génèrent un chiffre d'affaire annuel de 6,5 milliards d'euros et un bénéfice net de 4,9 milliards d'euros).

Ce décret :

- ne définit même pas ce qu'est un « client fragile » et laisse donc une marge d'appréciation considérable à chaque établissement bancaire,
- vise une population théorique de 3 800 000 clients fragiles alors même que plus de 8 000 000 de personnes subissent, chaque mois, une kyrielle de frais d'incidents bancaires,
- maintient un critère de revenu pour l'entrée dans le dispositif sans prise en compte des chutes brutales de revenu liées aux accidents de la vie (en augmentation constante dans la phase de crise économique que nous traversons).

De toute évidence, les « engagements » du secteur bancaire, les rapports de « l'Observatoire » de l'inclusion bancaire, les « encouragements répétés » adressés au secteur bancaire par Bercy et par le gouverneur de la Banque de France ne

sont pas de nature à modifier le modèle économique des banques qui s'appuie sur une logique de prédation à coups de frais bancaires exorbitants et disproportionnés.

C'est pourquoi l'INDECOSA-CGT a pris, par voie de communiqué en 2019, le parti de revendiquer que cette question relève exclusivement du législateur et non du gouvernement ou de la profession bancaire.

Il n'est pas justifiable, comme l'a démontré l'étude commune UNAF / 60 Millions de consommateurs, que les frais d'incidents bancaires génèrent une marge bénéficiaire de 75% des frais perçus pour un bénéfice net de 4,9 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur ...

Il n'est pas justifiable non plus que le plafonnement des frais bancaires se limite à cibler – dans des conditions très contestables et très contestées - moins de 10% de la clientèle bancaire qualifiée de « fragile » ouvrant ainsi la voie à des frais trop souvent abusifs puisque non plafonnés sur plus de 90% de la clientèle bancaire ...

C'est pourquoi l'INDECOSA-CGT rappelle sa revendication déjà formulée dans une pétition contre les frais bancaires abusifs : mettre en place, par la loi, des règles de plafonnement des frais d'incidents bancaires applicables à l'ensemble de la clientèle bancaire en vue d'établir une tarification responsable et incontestable de ces frais. ■

Loïc Daguzan

BANQUE DE FRANCE ■ FERMETURE DE CAISSES

Vendredi 28 août, à quelques pas du centre fiduciaire Lyon Gerland de la Banque de France, un fourgon de Loomis était attaqué. Si les risques du métier de convoyeur de fonds ne sont malheureusement pas à démontrer, le projet de la Banque de France de réduire drastiquement à court terme le nombre de ses caisses qui trient et délivrent des billets sur tout le territoire conduira notamment à les accentuer, augmentant considérablement les trajets parcourus comme les montants transportés.

Bien heureusement il n'y a cette fois aucun blessé à déplorer, cependant cette nouvelle attaque met en exergue le nécessaire maintien du réseau des 37 implantations fiduciaires de la Banque de France. C'est tout le contraire que le gouverneur de la Banque de France s'apprête à annoncer, lors du CSE extraordinaire du 24 novembre 2020, avec la fermeture d'une vingtaine de ses caisses.

D'après le communiqué interfédéral CGT / INDECOSA-CGT



Calvados – Baclesse : parkings payants, c'est scandaleux

Communiqué de presse

Madame, Monsieur, le rédacteur en chef,

Sous prétexte que les parkings du Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC) François Baclesse seraient occupés par d'autres véhicules que ceux de ses patients ou de ses visiteurs, le CHU, propriétaire du parking a décidé, sans concertation, de le rendre payant.

A l'heure où la crise sanitaire et sociale fragilise encore plus les assurés déjà affaiblis par la maladie, cette décision est inacceptable !

Et que dire de l'argument servi aux opposants, qu'à l'instar des frais de transports, les frais de parkings peuvent être sous certaines conditions pris en charge

Dans une société dite moderne, l'accès à la santé pour toutes et tous ne devrait-il pas être un principe de base ?

par la Sécurité sociale ?

Pour la CGT et son association de défense des consommateurs salariés c'est purement scandaleux !!

C'est d'autant plus scandaleux à l'heure où la crise sanitaire et sociale fragilise les comptes

de la Sécurité Sociale, déjà bien entamés par des mesures gouvernementales qui ne cessent de la priver de recettes en multipliant les exonérations de cotisations sociales des employeurs. Finalement, cette mesure ne va-t-elle pas inciter les patients à demander le transport par ambulance (coût bien plus élevé qu'un simple ticket de parking !) ?

Par ailleurs, n'est-il pas scandaleux d'un point de vue moral et éthique d'en rajouter à ces patients suivis pour de lourdes pathologies, qui doivent déjà beaucoup déboursier en dehors de leur prise en charge (car tout ne l'est pas !) et qui perdent très souvent une part de leurs revenus.

Dans une société dite moderne, l'accès à la santé pour toutes et tous ne devrait-il pas être un principe de base ? Les modalités d'accès à un service public de santé doivent faire partie intégrante de la prise en charge médicale.

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT



Au centre de lutte contre le cancer (CLCC) François Baclesse, le parking est devenu payant, sous prétexte de stationnement extérieur.

D.R.

La CGT demande que cette opération de marchandisation de l'accès aux soins cesse au plus vite et que s'ouvre une réelle concertation afin de trouver des solutions alternatives non pénalisantes pour les patients et l'assurance maladie. C'est une question d'égalité, de justice, de solidarité.

Pour la CGT, la question du stationnement est une vraie problématique qui nécessite une réelle concertation y compris avec la ville de Caen.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le rédacteur en chef à notre profond respect.

Caen, le 21 août 2020

Jacques AMBROISE, secrétaire général UD CGT
Calvados / Didier Bergar, INDECOSA-CGT

AGRICULTURE ■ BIODIVERSITE

La loi est enfin passée au journal officiel, le 11 juin dernier, après plusieurs années de lutte : la vente de semences paysannes, c'est-à-dire des graines prélevées directement dans la récolte d'un agriculteur, est autorisée... mais uniquement pour les particuliers. Déjà votée en 2016 dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, elle avait été censurée dans la foulée par le Conseil constitutionnel parce qu'elle n'autorisait alors que les associations à procéder à ces ventes.

Depuis 1932, le Catalogue officiel des espèces et variétés végétales liste toutes les variétés de semences autorisées à la vente, qui doivent répondre à des critères pensés pour l'agriculture conventionnelle. Résultat : la majeure partie des semences employées par les agriculteurs sont créées par des multinationales agrochimiques, qui déposent des brevets pour s'assurer que ces dernières restent dans leur giron.

Si la vente à des particuliers est légale en France, il reste encore à faire accepter cette décision au sein de l'Union européenne : le 23 juin dernier, la Commission européenne s'est en effet opposée à cette mesure, estimant que la commercialisation des semences doit être soumise aux directives européennes.

D'après France culture, 15 juillet 2020

Des ruches sur les toits, des cultures de champignons dans les sous-sols des parkings délaissés, des potagers aux pieds des immeubles cités, des algues cultivées sur les façades, ou des fraises mûries dans un container stationné dans une rue. Toutes ces expériences, aussi différentes soient-elles, ont en commun d'entrer dans une catégorie d'activités nommée l'agriculture urbaine. Dans de nombreuses villes de France, et bien sûr à l'international, depuis une vingtaine d'années, cette agriculture se développe sous des formes et avec des motivations très diverses. Elle ne vient pas de nulle part. Les jardins ouvriers, familiaux ou partagés l'ont devancée il y a bien longtemps. Mais, aujourd'hui, ses objectifs se sont diversifiés, elle s'implante dans des lieux inattendus, ses acteurs ne sont pas forcément issus du monde agricole, et les innovations l'accompagnent parfois sur des voies totalement nouvelles. Certains la considèrent comme une marotte de bobo, d'autres y voient le moyen d'assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire d'une ville, d'autres encore l'occasion de développer du lien social. Certains, aussi, pressentent – se trompent-ils ? – le moyen de gagner à moyen terme beaucoup d'argent. Tout est encore possible avec l'agriculture urbaine, activité de transition vers une société nécessairement plus résiliente mais qui reste à définir.

Le choix d'une autre consommation

Au fil des décennies, les villes ont repoussé loin d'elles les zones agricoles et créé à leur périphérie, sur les terres mêmes qui les nourrissaient, des zones périurbaines recevant des logements, de l'artisanat, des commerces, des lieux de loisirs, des industries... Elles se sont aussi totalement détournées des questions alimentaires, laissant à l'agro-industrie le soin de s'en occuper. Enfin, elles se sont densifiées, attribuant à la nature une place réduite au minimum.

Dans le même temps, en réaction aux crises alimentaires et sanitaires successives, avec le souci de préserver l'environnement, de consommer mieux et, globalement, mus par une défiance accrue vis-à-vis de la grande distribution, les consommateurs se sont tournés peu à peu vers des produits plus sains, des circuits plus courts, des systèmes de production plus respectueux de la nature. Les politiques ont accompagné ces changements sociétaux et, parmi les moyens mis en œuvre, l'agriculture urbaine s'est imposée comme une solution parmi d'autres.

Autour de jardins et de micro-fermes, des personnes – particuliers, agriculteurs, acteurs du monde asso-

ciatif, de l'économie sociale et solidaire, animateurs pédagogiques... – se sont réunies pour partager des valeurs comme le refus du gaspillage, la qualité des produits, la protection de la biodiversité, la gestion raisonnée de l'eau, du sol et des déchets... Alors, des espaces verts ont été reconvertis, des pieds d'arbres ont été plantés, des cours d'écoles investies, des friches dépolluées et cultivées, des toits et des bâtiments transformés en ferme urbaine, des serres construites. On trouve aujourd'hui, en matière d'agriculture urbaine, toutes les échelles, toutes les techniques, tous les modèles. Et la pratique, encore jeune, n'a pas fini d'évoluer.

Des modèles pluriels

Différents modèles économiques coexistent en effet. De la start-up déficitaire dopée aux investissements privés, injectés dans l'espoir que l'activité sera un jour rentable, à l'association de bénévoles dont les adhérents se fichent de la rentabilité pourvu qu'il y ait du plaisir et de bons légumes à partager, en passant par les structures d'insertion et de formation, ces modes de fonctionnement n'ont pas grand-chose en commun. Les Incroyables comestibles, par exemple, est un mouvement participatif citoyen dont l'objectif principal est de « reconnecter les gens entre eux et les reconnecter à la terre nourricière ». Leurs plantations comestibles sont implantées sur l'espace public. Chacun peut venir participer et récolter, et peu importe que ceux qui cultivent et ceux qui cueillent ne soient pas les mêmes, comme les responsables du réseau international l'expliquent, « les Incroyables comestibles ne plantent pas pour eux, mais pour la communauté humaine ! »

À l'inverse du projet participatif citoyen, Nature Urbaine, la plus grande ferme urbaine en toiture d'Europe, occupe depuis peu 4 500 m² (14 000 m² à terme) sur

La ferme des possibles à Stains





AGRICULTURE URBAINE, EFFET DE MODE, OU REELLE UTILITÉ ?

L'agriculture urbaine s'implante durablement au sein des villes. Petit à petit, elle trouve sa place, s'immisçant dans des lieux improbables. Elle suscite de l'intérêt et est à l'origine d'innovations, elle excite les appétits et, au final, répond à de réels besoins.

Mais dans notre société en mutation, l'activité pose aussi la question plus large de la relation entre la ville et l'agriculture, entre les consommateurs et les producteurs.

le toit d'un pavillon du parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris. L'objectif de Nature Urbaine ? « Démontrer la viabilité et la pertinence de l'agriculture urbaine sur ce type de site. » Grâce à une eau et des nutriments qui circulent en circuit fermé, 200 kg de fruits et légumes devraient, en saison, être produits quotidiennement selon les techniques verticales de l'aéroponie et de l'hydroponie.

On le comprend, les modèles économiques sont différents s'il s'agit de projets privés destinés à être rentables à terme, ou de projets à caractère social. Ces derniers visent non seulement la production de produits alimentaires de qualité pour tous, mais aussi l'insertion professionnelle, le lien entre les habitants des quartiers, l'éducation et la sensibilisation des enfants, etc. Ils sont souvent soutenus par les collectivités locales via des subventions, des mises à disposition de locaux ou de terrains.

Quelque soit le modèle, marchand ou non, soit à cause des investissements que nécessitent les expérimentations, soit à cause d'une échelle d'exploitation trop petite, l'équilibre économique de l'agriculture urbaine est à ce jour rarement assuré.

Des villes nourricières ?

Certains acteurs perçoivent aussi dans l'agriculture urbaine une manière pour les métropoles de se réappropriar la question alimentaire, une façon de rendre la ville « nourricière » et de sécuriser l'approvisionnement. Certes, il est intelligent, surtout en ville où les problèmes environnementaux sont exacerbés, de penser circuits courts, fruits et légumes cueillis à maturité parce qu'ils n'ont pas à voyager, réduction des émissions de CO₂, biodiversité, lutte contre le gaspillage, gestion raisonnée de l'eau, îlots de fraîcheur, mais de là à penser que l'autonomie alimentaire d'une métropole passera par l'agriculture urbaine... On peut en douter. Deux exemples. Selon les experts, en additionnant la surface agricole nécessaire pour nourrir les habitants de la zone urbaine de Montpellier, la totalité des terres agricoles de l'Hérault n'y suffirait pas.

Si l'on considère qu'il faut en moyenne 50 m² de maraîchage pour nourrir une personne, il faudrait mettre en culture 11 000 hectares pour assurer l'autosuffisance en fruits et légumes frais de la population parisienne et 5 000 hectares de plus pour les salariés non-résidents, soit 1,5 fois la surface de Paris.

Même si les cultures verticales sont de plus en plus pratiquées, les toitures des immeubles anciens investis, des potagers intégrés aux constructions récentes, et les friches réaffectées, les villes sont incontestablement condamnées à recourir à des ressources plus lointaines.

Une transition en cours

L'agriculture porte en elle d'indéniables atouts et concerne de plus en plus de personnes, jardiniers amateurs, apprentis, salariés ou consommateurs. Elle s'installe dura-



Les Incroyables comestibles, un mouvement participatif citoyen.

Alors que les villes englobent 75% des ressources de la planète et que la population urbaine doit doubler d'ici à 2050, les défis auxquels tente de répondre l'agriculture urbaine sont immenses

blement dans les villes et propose, à petite échelle, une alternative à un système agro-industriel de plus en plus contesté.

Alors que les villes englobent 75% des ressources de la planète et que la population urbaine doit doubler d'ici à 2050, les défis auxquels tente de répondre l'agriculture urbaine sont immenses. Les relever réclame des innovations, suscite des spéculations, et nécessite une transition déjà engagée. L'agriculture urbaine participe de cette transition, elle s'invente tous les jours. Mais elle deviendra au final ce que les citoyens et les élus décideront qu'elle devienne : une activité marchande dont les profits iront à quelques-uns ou une activité dont les bénéfices, sociaux, culturels, alimentaires, environnementaux, seront partagés par tous, un mode de production technologique gourmand en énergie et en chimie ou un système alimentaire durable qui respecte la nature, une stratégie de marketing politique ou un outil éthique et responsable. ■

MARKETING ÉCOLOGIQUE

Même la grande distribution s'intéresse à l'agriculture urbaine. Auchan, par exemple, a le projet de convertir en terres maraîchères des centaines d'hectares autour de ses hypermarchés. Monoprix s'est associé à deux start-up pour cultiver des champignons dans les caves. Les groupes de distribution, après avoir bétonné les terres agricoles, surfent sur l'air du temps et verdissent leur image.



D.R.

LES EXPÉRIENCES D'AGRICULTURE URBAINE SE MULTIPLIENT



LES JARDINS PERCHÉS DE TOURS HABITAT

L'opérateur et gestionnaire de logements sociaux, Tours Habitat, premier bailleur social de la métropole tourangelle, expérimente à Tours un projet associant la construction de soixante-seize logements locatifs sociaux et la création d'une ferme maraîchère urbaine professionnelle se développant à la fois sur les toits de la résidence et au sol. L'inauguration a eu lieu en octobre dernier et les premières récoltes étaient prévues pour ce printemps.

Le projet de micro-ferme nommé « J'habite mon jardin », outre la production de fruits et légumes, prévoit des animations grand public, de la formation à destination des futurs maraîchers urbains mais également des élus des villes et intercommunalités, de la recherche et du développement, et la création d'une association de riverains.

D.R.

LES FRAISES D'AGRICOOOL



D.R.

Des fraises, des salades et du basilic cultivés toute l'année, sans terre, sans lumière naturelle, sans pesticides, avec 90% moins d'eau, dans l'atmosphère contrôlée de containers haute technologie, c'est ce que propose Agricoool, une start-up qui a posé son premier ensemble de dix containers en février de cette année à La Courneuve (93) après quatre ans de recherche et de développement. « Nous prévoyons de produire 1 000 barquettes de fraises et 6 000 de salades et d'herbes aromatiques par semaine. Elles seront vendues sous la marque Agricoool dans un rayon de 15 km, en commençant par 4 magasins Monoprix à Beaugrenelle, les Halles, Champs-Élysées et Asnières, ainsi qu'à la Grande Epicerie et chez certains primeurs », expliquait au journal Le Monde du 11 février 2020 Guillaume Fourdinier, cofondateur de l'entreprise. Toujours d'après le quotidien, Agricoool aurait levé 30 millions d'euros pour financer son projet. Bpifrance et Danone ont pris part aux investissements. De son côté, la commune de Seine-Saint-Denis met gracieusement le terrain à la disposition du projet.

D.R.

LA FERME DES POSSIBLES À STAINS

Sur des terrains concédés par la ville en 2015, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Novaedia présente la particularité de mêler une activité de production de fruits et légumes bio et une activité de traiteur. En plus d'être vendus aux habitants, les paniers garnis et autres produits (petits déjeuners, cocktails, buffets) sont proposés et livrés aux entreprises, toujours en circuit court. La société s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et pratique la formation et l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap et la coopération avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), autour de l'agriculture urbaine. Une partie de ses gains sont également dirigés vers des programmes de solidarité. En lien étroit avec les habitants, l'activité agricole de La ferme des possibles permet en outre à la ville de renouer avec son passé maraîcher.



LE « BIEN-VIVRE ALIMENTAIRE ET ÉCOLOGIQUE » DE GRANDE-SYNTHÉ (59)

La commune de Grande-Synthe poursuit le projet de mise en œuvre d'un système alimentaire « plus ancré dans le territoire, plus résilient, plus solidaire et durable ». Plus globalement, à terme, son objectif est l'autonomie de la ville en produits frais. Pour ce faire, en 2012, elle propose à des locataires de transformer une pelouse entre deux HLM en potager. Depuis d'autres parcelles ont connu le même sort et près de deux cents familles mangent aujourd'hui la production de ces jardins. Dans le même temps, la ville a fait l'acquisition de neuf hectares de terres agricoles et a installé trois agriculteurs pour produire des aliments bio pour les cantines scolaires. Une autre surface est cultivée de même pour alimenter la polyclinique. Les projets de fermes urbaines s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat large notamment avec les acteurs du monde agricole locaux, de la filière biologique, du lycée professionnel de Dunkerque.

METTRE FIN AU PARADOXE



terres agricoles parmi les plus fertiles du monde et une agriculture encore très présente, majoritairement de grandes cultures céréalières. Néanmoins, elle a perdu près des deux tiers de ses maraîchers depuis le début du XXI^e siècle.

D'abord protéger les terres agricoles

Il est temps de lier à nouveau la stratégie alimentaire à la politique d'aménagement des territoires. Un lien perdu au cours du XX^e siècle quand la ville s'est détournée des campagnes et que la frontière entre les deux était bien claire. Puis la périurbanisation des années 70 a fait son œuvre et brouillé les limites. À présent, l'agriculture urbaine constitue un nouveau bouleversement qu'il s'agit d'intégrer dans une stratégie globale au service des habitants et des agriculteurs.

La région est peut-être la bonne échelle pour concevoir une politique alimentaire en intégrant aux réponses les préoccupations des consommateurs : favoriser une alimentation de proximité et réduire les intermédiaires, diversifier les productions, pratiquer une culture respectueuse de l'environnement... Elle est aussi la bonne échelle pour mettre en place le système logistique nécessaire à la transformation éventuelle et à la distribution. Mais avant tout, les régions doivent préserver les terres agricoles du marché foncier. Les outils réglementaires existent pour cela. Seule la volonté politique manque encore, bien que la prise de conscience s'accélère. ■

Dans le cadre d'un projet de politique alimentaire territoriale, agricultures urbaine et péri-urbaine doivent être complémentaires. Des liens nouveaux doivent être tissés entre la ville et son environnement immédiat.

Les relations entre l'agriculture et la ville sont à réinventer, mais opposer agriculture urbaine et agriculture péri-urbaine serait une erreur. Au contraire, des complémentarités sont à trouver et des dynamiques communes à instaurer. Déjà certaines fermes urbaines ou des Amap s'appuient sur les agriculteurs de proximité pour compléter leur offre à la vente. Elles participent également à une forme de sensibilisation et de pédagogie tournée vers l'alimentation et la production agricole.

En aucun cas, l'agriculture urbaine n'assurera seule l'approvisionnement en produits frais d'une ville. Aussi faut-il, en matière alimentaire, étendre le projet au-delà de ses limites et peut-être réapprendre à compter sur les agriculteurs traditionnels installés en zones périurbaines. À une condition : cesser de faire disparaître leurs terres sous la pression de l'urbanisation.

N'est-il pas paradoxal de construire des serres en villes et de bâtir des centres commerciaux sur de bonnes terres maraîchères ? L'Île-de-France, par exemple, possède des



D.R.

POUR EN SAVOIR PLUS :

L'association française d'agriculture urbaine professionnelle :

<http://www.afaup.org/>

Nature Urbaine : <https://www.nu-paris.com/>

Le projet de Tour(s)Habitat : <http://les-jardins-perches.fr/>

Agricool par la Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Agricool-relever-le-defi-d-une-ferme-urbaine-rentable-et-ecologique-49007>

La ferme des possibles : <http://www.novaedia.fr/>

La transition alimentaire de Grande-Synthe :

<http://www.ville-grande-synthe.fr/ville-durable/vers-la-transition/alimentation-2/>

Les Incroyables comestibles : <http://lesincroyablescomestibles.fr/>

ACTION DE GROUPE

QUELS DOMAINES SONT CONCERNÉS ?

COMMENT PROCÉDER ?

En 2014, la loi relative à la consommation (dite loi Hamon) a introduit une mesure importante : l'action de groupe. Il s'agit d'une procédure collective qui a permis, dans un premier temps, à des consommateurs victimes d'un même préjudice de se rassembler pour agir en justice. Puis des lois successives (loi Santé et loi Justice du XXI^e siècle, de 2016), ont élargi son champ d'action et permis à des patients et des salariés d'agir respectivement en matière de santé et de discrimination.

En 2019, la CGT s'est ainsi emparée de la démarche à l'encontre d'une banque pour remédier à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes salariés. L'affaire est en cours...

Un même préjudice

L'action de groupe permet donc à des consommateurs, des patients ou des salariés victimes d'un même préjudice, de se défendre collectivement. Ces personnes - au moins deux - n'entameraient probablement pas une action en justice de manière isolée, soit du fait de frais de justice disproportionnés au regard de leur préjudice, soit par méconnaissance de leur droit ou par manque d'accès à la justice.

Pour entamer une action de groupe, elles doivent s'adresser obligatoirement à une association agréée de défense de consommateurs, de patients ou à un syndicat qui, bien souvent, lance l'action puis la porte.

Conso, santé, discrimination

L'action de groupe peut viser par exemple : une clause abusive dans un contrat de fourniture d'un produit ou d'un service ; une pratique commerciale trompeuse ; un piratage de don-



nées personnelles non conforme aux principes du RGPD ; un préjudice dû à un médicament ou un produit de santé...

Sous la houlette de l'association qui introduit l'action, un avocat est obligatoirement chargé de représenter les victimes et de les défendre. Un seul peut suffire quel que soit le nombre de plaignants.

Obtenir réparation

La procédure se déroule ensuite en deux temps. D'abord le juge se prononce sur la recevabilité de l'action, la responsabilité de l'entreprise visée et les critères d'appartenance au groupe d'usagers concernés. Il prévoit si nécessaire des mesures de publicité permettant à d'autres victimes de prendre connaissance de l'action en cours et de la rejoindre.

Dans un second temps, si le juge a déterminé les responsabilités de l'entreprise, et si une éventuelle médiation préalable n'a pas abouti, le magistrat fixe l'indemnisation des victimes. L'association ou le syndicat veille alors à ce que chaque consommateur, patient ou salarié, obtienne réparation.

L'AVIS INDECOSA-CGT

Alors que les gouvernements tentent de réduire les moyens des associations de défense des consommateurs et des patients, l'action de groupe qui semblait une bonne mesure à l'origine s'avère difficile à mettre en œuvre, notamment à cause de son coût, prohibitif. La durée des procédures est un autre frein. Plusieurs années sont nécessaires jusqu'au jugement. Enfin, des procédures de médiation sont de plus en plus souvent proposées par les entreprises incriminées afin de solder les conflits. Dans ce cas, il ne faut pas transiger en dessous de la valeur estimée du préjudice. Une fois la médiation actée, il est impossible d'estimer en justice.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT
Paru dans Ensemble février 2020

À LIRE



L'épidémie de coronavirus et l'expérience du confinement généralisé ont confronté notre pays à une épreuve inédite et singulière. Fait social total, la propagation du virus a mis à l'arrêt l'économie, bouleversé l'agenda gouvernemental et notre vie quotidienne.

Durant cette période très particulière, l'IFOP, à l'initiative de Jérôme Fourquet, a réalisé une série d'enquêtes quantitatives visant à donner la mesure du niveau d'inquiétude de la population, du jugement porté par elle sur l'action des pouvoirs publics et de la façon dont ont été appliquées les consignes sanitaires. Mais, parallèlement à cette batterie d'enquêtes inédites, l'institut a également déployé, avec Le Point et la Fondation Jean-Jaurès, un dispositif d'observation au long cours : 33 Françaises et Français de toutes conditions, de tous âges et régions ont été suivis par l'équipe d'enquêteurs pendant plusieurs semaines. Comment les Français ont-ils réagi à l'évolution de l'épidémie et quelles sont leurs attentes maintenant ? Cadre télétravaillant depuis l'île de Ré versus caissière aux avant-postes, jusqu'à quel point le confinement a-t-il constitué une épreuve partagée et comment les différences ont-elles été appréhendées ? L'épidémie et le confinement ont-ils

raffermi le sentiment d'appartenance collective ou exacerbé les fractures déjà à l'œuvre ? En d'autres termes, le Covid-19 a-t-il joué le rôle d'antidote ou de révélateur de l'« archipelisation » de la société française ?

L'état d'esprit dans lequel les Français abordent la nouvelle phase de l'épreuve sanitaire a mûri dans le secret du confinement. Mais c'est bien lui qui déterminera la séquence dans laquelle nous entrons maintenant.

Jérôme Fourquet est analyste politique, directeur du département Opinion à l'IFOP. Marie Gariazzo, Gaspard Jaboulay, François Kraus et Sarah Wolber, qui travaillent également à l'Ifop, ont écrit ce livre avec lui.

Postface de Gilles Finchelstein

EN IMMERSION
ENQUÊTE SUR UNE SOCIÉTÉ CONFINÉE

Jérôme Fourquet, Marie Gariazzo
Gaspard Jaboulay, François Kraus, Sarah Wolber

Editions du Seuil / Fondation Jean-Jaurès

Parution : 18 juin 2020

224 p.

À LIRE



Vers 1800, la plupart des Français étaient des paysans qui construisaient eux-mêmes leur maison, récoltaient leurs céréales, pétrissaient leur pain et tissaient leurs vêtements. Aujourd'hui, l'essentiel de ce que nous consommons est produit par un réseau de grandes et lointaines entreprises. En deux siècles à peine, la communauté paysanne autarcique s'est effacée pour laisser place à une myriade de consommateurs urbains et connectés.

Cet ouvrage retrace les grandes étapes de cette conversion à la consommation. Comment s'est constitué le pouvoir marchand ? Quels changements sociaux ont accompagné la circulation massive des marchandises ? En parcourant l'Europe et l'Amérique du Nord des XIXe et XXe siècles, ce livre retrace l'histoire de multiples dispositifs de marché : la marque insufflant à la marchandise sa valeur-signé, les mises en scène inventées par les grands magasins, l'ingénierie symbolique déployée

par les relations publiques et la publicité... Il raconte la conversion des populations à la consommation et la fulgurante prise de pouvoir des marchands.

Anthony Galluzzo est maître de conférences à l'université de Saint-Étienne. Il est affilié au laboratoire de recherche Coactis (E.A. 4161), dont il codirige l'axe scientifique « Cultures de consommation et nouvelles stratégies de marché ». Ses travaux de recherche portent principalement sur les cultures de consommation et leur histoire.

LA FABRIQUE DU CONSOMMATEUR
UNE HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARCHANDE

Anthony Galluzzo

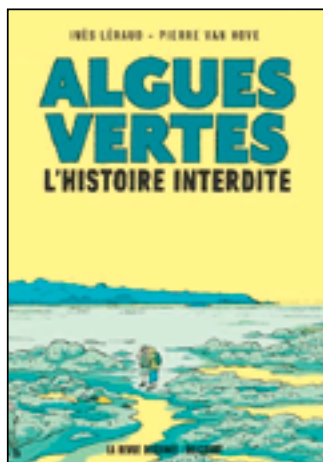
Editions La Découverte

Collection Zones

Parution : juin 2020

264 p.

À LIRE



Depuis la fin des années 1980, au moins quarante animaux et trois hommes se sont aventurés sur une plage bretonne, ont foulé l'estran et y ont trouvé la mort.

L'identité du tueur en série est un secret de polichinelle. Son odeur d'œuf pourri le trahit. L'hydrogène sulfuré (H₂S) émanant des algues vertes arrive en tête de la liste des suspects. De nombreux citoyennes et citoyens ont lancé l'alerte à de multiples reprises, sans réussir à empêcher la répétition des accidents. Thierry Morfoisse est ainsi décédé en 2009, après avoir charrié une benne d'algues en décomposition de trop. C'est seulement en juin 2018, neuf ans après son décès, que sa mort a été reconnue en accident de travail.

Les algues maudites sont le symptôme d'un mal profond qui prend ses racines dans les lois de modernisation agricole des années soixante, leur fumet méphitique s'immisce dans une nébuleuse d'intérêts et de lâchetés mêlant gros bonnets de l'agro-industrie, scientifiques à la déontologie suspecte, politiques craignant pour l'emploi ou leur réputation touristique.

C'est ce que révèle l'enquête choc de la journaliste

Inès Léraud et du dessinateur Pierre Van Hove. Des échantillons qui disparaissent dans les laboratoires, des corps enterrés avant d'être autopsiés, des jeux d'influence, des pressions et un silence de plomb. L'intrigue a pour décor le littoral breton et elle se joue depuis des dizaines d'années. Inès Léraud et Pierre van Hove proposent une enquête sans précédent, faisant intervenir lanceurs d'alerte, scientifiques, agriculteurs et politiques.

Inès Léraud est une journaliste et documentariste française.

Pierre Van Hove est un scénariste et dessinateur de bandes dessinées français.

LES ALGUES VERTES L'HISTOIRE INTERDITE

Inès Léraud, Pierre Van Hove

Coloriste Mathilda

Editions Delcourt

La revue dessinée

Parution : 12 juin 2019

160 p.

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et
découvrez le site
d'INDECOSA-CGT

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2309371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Sacram Banque.